

**Publication de la vente
aux enchères d'un immeuble
dans la poursuite**

Débiteur : Hoirie Tanamal Siegfried, de Salomon, succession non partagée, adresse inconnue

Immeubles: cf ci-après

La réalisation est requise par un créancier saisissant après poursuite en validation de séquestre

Date des enchères : Lundi 20 mars 2023, à 10h00

**Lieu des enchères : Martigny, Office des Poursuites, Rue du Léman 29
(salle de conférence, 1^{er} étage)**

Délai de production : 9 février 2023

Les conditions de vente et l'état des charges seront déposés à l'office dès le 27 février 2023.

Les créanciers hypothécaires et les titulaires de charges foncières sont sommés par la présente de produire à l'office, dans le délai de production fixé ci-dessus, leurs droits sur l'immeuble, notamment leurs réclamations d'intérêts et de frais et de faire savoir en même temps si la créance garantie par gage est échue ou a été dénoncée au remboursement en tout ou en partie, pour quel montant et pour quelle date. Les créanciers qui ne produiront pas dans le délai prévu seront exclus de la répartition, pour autant que leurs droits ne soient pas constatés par le registre foncier. De même, les tiers auxquels un titre hypothécaire a été donné en gage doivent indiquer le montant de leur créance garantie par ce gage.

Doivent être également annoncés, dans le même délai, tous les droits de servitude qui ont pris naissance avant 1912, sous l'empire de l'ancien droit cantonal et qui n'ont pas encore été inscrits au registre foncier. Les servitudes non annoncées ne seront pas opposables à l'acquéreur de bonne foi de l'immeuble grevé, à moins qu'il ne s'agisse de droits qui, d'après le code civil, produisent des effets de nature réelle même en l'absence d'inscription au registre foncier.

Doivent également être annoncés les droits grevant l'immeuble lui-même.

Lieu et date

Martigny, le 20 janvier 2023

**Office des poursuites de Martigny
et Entremont :
D. MOULIN, Préposé**

Terre de Saillon

Chapitre de Tanamal Siegfried, 03.01.1930 de Salomon

PPE no 5469, (quote-part 9/1000 du no 4451), plan no 4, nom local : En Lydesoz

Situation	Objet du droit exclusif	T A X E S		
		au m2	Biens Fonds	Bâtiments
premier étage	studio No 95, réduit No 43			

Parcelle de base

Parcelle no 4451, plan no 4, nom local : En Lydesoz

Surface totale	Nature des immeubles	Surface par nature	au m2	Biens Fonds	Bâtiments
2'525 m2				132'235.--	4'097'235.--
	Place	1'655 m2			
	Habitation a)	864 m2			
	Entrée b)	6 m2			

Estimation officielle par expert : Fr. 145'000.--

N.B. :

Une garantie de **Fr. 15'000.--** devra être versée à l'adjudication, quel que soit l'adjudicataire, soit en espèces, soit par une garantie bancaire irrévocable et illimitée ou un versement sur le compte de l'office des poursuites avant les enchères. Les chèques, attestations de financement, relevés de compte ou autres documents similaires ne sont pas acceptés.

Les conditions de vente, l'état des charges, l'état descriptif et le rapport d'expertise sont à la disposition de tous les intéressés au bureau de l'Office des poursuites dès le **27 février 2023**.

Une unique visite est prévue le lundi 27 février 2023 à 14h30 sur place, sur inscription préalable.

Les enchérisseurs devront être en possession d'une pièce d'identité valable et pour les sociétés d'un extrait récent du Registre du Commerce.

En outre, ils sont rendus attentifs aux dispositions de la loi fédérale du 16 décembre 1983 sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE).

La présente publication ainsi que le rapport d'estimation peuvent être consultés sur le site internet des offices des poursuites et faillites du canton du Valais à l'adresse www.vs.ch/web/spf/encheres